

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du Village de Warden tenue le mercredi 2 février 2022, à 18h30, à la mairie du Village de Warden sise au 172, rue Principale à Warden.

Présences : Monsieur Serge Blanchard, conseiller, poste numéro 1
Madame Normande Hébert, conseillère, poste numéro 2
Monsieur Guillaume Camille, conseiller, poste numéro 3
Madame Barbara Talbot, conseillère, poste numéro 4
Monsieur Martin Labrecque, conseiller, poste numéro 5
Monsieur Bruno Delorme, conseiller, poste numéro 6

Absent : Monsieur Philip Tétrault, maire

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Serge Blanchard

Était également présent : Monsieur Robert Désilets
Directeur général et secrétaire-trésorier

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 18h30, monsieur le maire suppléant, Serge Blanchard déclare la séance ouverte

(à noter que cette séance se déroule sur Zoom vidéo suite aux nouvelles directives gouvernementales à cause de la 5^e vague de la pandémie Covid-19) et son variant Omicron sans cesse grandissant. Le maire suppléant et le directeur général sont présents à la salle du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-02-015

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de : Monsieur Bruno Delorme
Appuyée par : Monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2022

2022-02-016

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2022

Sur une proposition de : Monsieur Martin Labrecque
Appuyée par : Monsieur Guillaume Camille
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden adopte le procès-verbal de séance ordinaire du 12 janvier 2022 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS;

5 Correspondance

Le conseil constate le dépôt et accuse réception des éléments de correspondance ci-dessous présentés :

- 5.1 Ministère des Transports
 - 5.1.1 Autorisation de commencer les travaux sur la route 243;
 - 5.1.2 Autorisation programme Sofil (TECQ) volet voirie locale;
- 5.2 MRC La Haute-Yamaska :
 - 5.2.1 Révision du plan de gestion des matières résiduelles;
 - 5.2.2 Demandes d'avis de conformité au schéma – délais et exigence de réception de copies certifiées conformes;
- 5.3 MAMH;
- 5.4 Ministère de l'Environnement;
- 5.5 Ministère de la Famille – Programme d'appui aux municipalités pour l'aménagement d'un centre de la petite enfance;
- 5.6 Info Excavation – Félicitations et information sur les services fournis;
- 5.7 Société Nationale de l'Estrie – Contribution au débat Estrie versus Cantons de l'Est;
- 5.8 Ministère de la Sécurité publique – Accès à des tests rapides de dépistage de la Covid-19 pour les services de sécurité incendie;
- 5.9 Cour municipale – Règlement autorisant la conclusion d'une entente portant sur l'établissement d'une cour municipale;

6. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

- 6.1 Commerce Tourisme Granby – Demande d'appui au Fonds de développement des Communautés de la MRC de la Haute-Yamaska ;

2022-02-017

COMMERCE TOURISME GRANBY – DEMANDE D'APPUI AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA;

ATTENDU QUE la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC de la Haute-Yamaska;

ATTENDU QUE l'appel de projets du Fonds de développement des communautés dans le cadre de ladite politique;

ATTENDU QUE le dépôt de projets situés sur le territoire de la Ville de Granby , pour une aide financière provenant de ce fonds;

ATTENDU QUE le projet de Commerce Tourisme Granby est bénéfique pour la région, car / est en cohésion avec la planification du développement régional;

Sur une proposition de : Madame Normande Hébert

Appuyée par : Monsieur Bruno Delorme

Il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité du village de Warden appui et autorise l'organisation Commerce Tourisme Granby promoteur du projet fièrement local / Granby région à déposer son projet à la MRC de la Haute-Yamaska dans le cadre de l'appel de projets 2022 du Fonds de développement des communautés.

ADOPTÉE

6.2 Afeas - Demande d'appui au Fonds de développement des Communautés de la MRC de la Haute-Yamaska ;

2022-02-018

AFEAS - DEMANDE D'APPUI AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA ;

ATTENDU QUE la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC de la Haute-Yamaska;

ATTENDU QUE l'appel de projets du Fonds de développement des communautés dans le cadre de ladite politique;

ATTENDU QUE le dépôt de projets situés sur le territoire de la Ville de Granby, pour une aide financière provenant de ce fonds;

ATTENDU QUE le projet de l'Association féministe d'Éducation et d'action sociale est bénéfique pour la région, car / est en cohésion avec les besoins de la communauté régionale;

Sur une proposition de : Madame Normande Hébert

Appuyée par : Madame Barbara Talbot

Il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité du village de Warden appui et autorise l'organisation Association féministe d'Éducation et d'action sociale promoteur du projet Paroles de femmes – Rétablissement de la communauté à déposer son projet à la MRC de la Haute-Yamaska dans le cadre de l'appel de projets 2022 du Fonds de développement des communautés.

ADOPTÉE

6.3 Association Épilepsie – Estrie Inc. – Mois de l'Épilepsie et journée Lavande;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil la demande l'Association Épilepsie-Estrie Inc.

6.4 Fondation au Diapason – Proposition de commandite et invitation à s'impliquer;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil la demande de la Fondation au Diapason.

6.5 Formation obligatoire en éthique et déontologie pour les membres du conseil réélus(es);

2022-02-019

FORMATION OBLIGATOIRE EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL RÉÉLUS(ES);

ATTENDU QUE certaines modifications découlant du projet de loi 49 modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités exigent l'obligation pour les membres réélus(es) du conseil municipal de faire la formation en éthique et déontologie;

ATTENDU QUE cette formation est offerte par L'UMQ et payée par la municipalité pour chaque membre du conseil réélu lors de l'élection du 7 novembre dernier ;

Sur une proposition de : Madame Barbara Talbot

Appuyée par : Madame Normande Hébert

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden accepte de payer la formation des membres du conseil réélus(es), soit monsieur Philip Tétreault maire, monsieur Serge Blanchard conseiller au poste no.1, madame Normande Hébert conseillère au poste no.2, madame Barbara Talbot conseillère au poste no.4, et monsieur Martin Labrecque conseiller au poste no.5.

La formation sera réalisée durant le mois de février 2022 via le site de l'UMQ.

ADOPTÉE

6.6 Servitude de passage – Changement de vocation;

2022-02-020

SERVITUDE DE PASSAGE – CHANGEMENT DE VOCATION;

APRÈS DISCUSSION ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL L'ADOPTION DE CETTE RÉOLUTION EST REPORTÉE À LA SÉANCE DE MARS

ATTENDU QUE Monsieur Paul Sicard a demandé à la Municipalité de lui accorder un droit de passage sur une partie du lot 3 987 546, cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, et ce, afin d'avoir accès à l'immeuble portant l'adresse 205, 207 et 209, rue Principale, Warden, province de Québec, J0E 2M0;

ATTENDU QUE la Municipalité est d'accord à lui accorder ce droit de passage;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Warden avait donné son accord via la résolution 2018-10-104 à monsieur Sicard concernant un droit de passage et ce conditionnel a ce que monsieur Sicard fasse l'acquisition de la propriété située au 205,207 et 209 rue Principale à Warden;

ATTENDU QUE ce droit de passage sera accordé sur une partie du lot 3 987 546, étant compris dans le Parc McLaughlin. Cette partie de lot est celle décrite à la description technique préparée par Yves Robichaud, arpenteur-géomètre, le 31 août 2021, sous le numéro 8819 de ses minutes;

ATTENDU QUE cette partie de lot fait partie du domaine public de la Municipalité et est donc inaliénable;

ATTENDU QUE cette partie de lot sera, à l'avenir, utilisée exclusivement par les occupants de l'immeuble portant l'adresse 205, 207,209 et 211, rue Principale, Warden, province de Québec, J0E 2M0 et non plus par le public.

Sur une proposition de :

Appuyée par :

Il est résolu à l'unanimité :

EN CONSÉQUENCE, il est résolu de changer la vocation de ladite partie du lot 3 987 546 afin que cette partie de lot ne soit plus dans le domaine public de la Municipalité, mais fasse maintenant partie du domaine privé de la Municipalité.

ADOPTÉE

6.7 Servitude de passage – Désignation du fonds servant et du fonds dominant;

2022-02-021

SERVITUDE DE PASSAGE – DÉSIGNATION DU FONDS SERVANT ET DU FONDS DOMINANT;

APRÈS DISCUSSION ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL L'ADOPTION DE CETTE RÉOLUTION EST REPORTÉE À LA SÉANCE DE MARS

Sur une proposition de :

Appuyée par :

Il est résolu à l'unanimité :

IL EST RÉSOLU :

1.- Qu'une servitude réelle et perpétuelle de passage soit accordée par la Municipalité sur l'immeuble suivant, à titre de fonds servant, savoir :

DÉSIGNATION DU FONDS SERVANT

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot **TROIS MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE CINQ CENT QUARANTE-SIX (Ptie 3 987 546)** du **CADASTRE DU QUÉBEC** dans la circonscription foncière de **Shefford**, plus amplement décrite à la description technique préparée par Yves Robichaud, arpenteur-géomètre, le 31 août 2021, sous le numéro 8819 de ses minutes;

au bénéfice de l'immeuble portant l'adresse 205, 207, 209 et 211, rue Principale, Warden, province de Québec, J0E 2M0, lequel immeuble est désigné ci-dessous, à titre de fonds dominant, savoir :

DÉSIGNATION DU FONDS DOMINANT

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot **TROIS MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE CINQ CENT QUARANTE-CINQ (3 987 545)** du **CADASTRE DU QUÉBEC** dans la circonscription foncière de **Shefford**.

- 2.- Que cette servitude permettra de communiquer à pied et en véhicule de toute nature entre le fonds dominant et la voie publique, tel que plus amplement décrit dans l'acte de servitude à intervenir.
3. Que cette servitude soit consentie à titre gratuit sans autre considération que le service qu'elle procure au fonds dominant.

ADOPTÉE

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

7.1 Conciliation bancaire au 31 janvier 2022

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil la conciliation bancaire au 31 janvier 2022 indiquant un solde aux livres de 4 102.08 \$.

2022-02-022

APPROBATION DE LA CONCILIATION BANCAIRE

Sur une proposition de : Monsieur Bruno Delorme
Appuyé par : Monsieur Guillaume Camille
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden approuve la conciliation bancaire au 31 janvier 2022, telle que présentée.

ADOPTÉE

7.2 Rapport budgétaire au 31 janvier 2022

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport budgétaire au 31 janvier 2022 indique des revenus de 407.41 \$ et des dépenses de fonctionnement de 23,181.27 \$

7.3 Approbation des comptes payés au 31 janvier 2022

2022-02-023

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 31 JANVIER 2022

Sur une proposition de : Monsieur Bruno Delorme
Appuyé par : Madame Normande Hébert
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden accepte les paiements effectués du 1^{er} au 31 janvier 2022 totalisant 297,218.42 \$ tels que présentés ci-après :

Comptes payés	295,557.29 \$
Salaires nets payés	1,661.13 \$

ADOPTÉE

7.4 Approbation des comptes à payer au 31 janvier 2022

2022-02-024

APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER 2022

Sur une proposition de : Monsieur Guillaume Camille
Appuyé par : Monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden accepte les comptes à payer totalisant 55 785.65 \$ présentés ci-après et en autorise le déboursé :

Liste des comptes à payer au 31 Janvier 2022

nom	description	montant	Total
M.Bruno Delorme	cyberpower	236,62	
	sel à déglacer	13,07	
	escabot	311,53	561,22
GESTIM	honoraire professionnel	977,29	
	honoraire professionnel	469,79	1 447,08
	honoraires		
Avizo Experts-Conseils	professionnels	4 001,59	
	honoraire professionnel	574,88	
	honoraire professionnel	2 984,06	7 560,53
SIMO Management Inc.	honoraire professionnel	4 943,93	4 943,93
Daniel Roberge	M.O. entretien	60,00	60,00
Bertrand Ostiguy	déneigement	4 984,17	4 984,17
UMQ	inscription 2022	117,27	117,27
C.I.M.	soutien technique 2022	3 874,66	3 874,66
Paul Lussier	frais de déplacement	48,00	
	frais de déplacement	48,00	
	frais de déplacement	48,00	
	frais de déplacement	48,00	192,00
MRC La Haute-Yamaska	géomatique	149,38	
	achat bacs 2022	120,00	269,38
Centre D'Action Bénévole Waterloo	quote-part	368,00	368,00
SPA des Cantons	adhésion membre	250,00	250,00
Daniel Touchette arp.-géomètre	honoraire professionnel	2 000,00	2 000,00
Lavallée, Lacasse & Poirier	honoraire		
s.e.n.c.r.l.	professionnelle	74,73	74,73
Hydro Québec	2020 ch.Jones	1 720,21	1 720,21
Bell	facturation mensuelle	76,43	76,43
Transp. Adapté pour nous Inc.	quote part	1 232,00	1 232,00
OBV Yamaska	quote part	50,00	50,00
Serv. R. Lussier (Div.Déneig	déneigement	1 983,32	1 983,32
Philip Tétréault	achat terrain	21 176,23	21 176,23
Jean-Claude Beaumont	M.O. entretien	140,00	140,00
Eurofins	analyse eaux usées	130,50	130,50
Bibliothèque publique de Waterloo	quote-part	350,00	350,00
Blanchard Serge	frais de poste	12,44	

achat de timbres

211,55

223,99

53 785,65

ADOPTÉE

7.5 Commission Municipale – Audit de conformité – Transmission du rapport financier;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la lettre reçue de la Commission Municipale en lien avec l'audit de conformité sur la transmission du rapport financier;

7.6 Adoption du règlement 2022-159 concernant la Tarification 2022 des services municipaux;

2022-02-025

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-159 CONCERNANT LA TARIFICATION 2022 DES SERVICES MUNICIPAUX;

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE YAMASKA
MUNICIPALITÉ DE WARDEN

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-159
FIXANT LES TAUX DE TARIFICATION CONCERNANT LES SERVICES
MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE WARDEN POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2022

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné par **monsieur Guillaume Camille**, conseiller au **poste numéro 3** lors de la séance du 1^{er} décembre 2021;

Sur la proposition de : Madame Normande Hébert

Appuyé par : Monsieur Bruno Delorme

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la municipalité de Warden adopte le règlement numéro 2022-159 fixant les taux de tarification concernant les services municipaux de la municipalité de Warden pour l'exercice financier 2022, que ce règlement **abroge tous les règlements, ou parties de règlements, régissant les tarifs de permis et certificats ainsi que tout règlement** de tarification concernant les services municipaux, et ordonne, décrète et statue ce qui suit :

Règlement G-100.1

Licence de chien (durée de vie de l'animal)	25\$
Perte ou bris de médaille	25\$
Constat d'infraction	(Voir G-100.1)
Permis de brûlage	Gratuit
Permis de vente de garage	Gratuit
Intervention SPAD (selon facture, maximum)	400\$
Colportage et sollicitation	500\$
Utilisation de feux d'artifice	Gratuit
Feu en plein air	Gratuit
Vente de garage	Gratuit

Règlement d'urbanisme

Générale	
Dérogation mineure	400\$
Avis de publication (facturé au demandeur)	400\$
Demande de modification aux règlements de zonage, construction et lotissement	850\$

Étude de modification aux règlements de zonage, construction et lotissement	150\$
Avis de publication (facturé au demandeur)	400\$
Si référendum	1000\$
Permis de lotissement	
Permis de lotissement	50\$ pour le 1 ^{er} lot, 10\$ pour les lots suivants
Permis de construction	
Construction d'une résidence unifamiliale isolée	100\$
Construction d'une habitation de deux logements et plus	150\$
Agrandissement ou transformation d'un bâtiment principal résidentiel	50\$
Construction, agrandissement ou transformation d'un bâtiment accessoire à un usage résidentiel	
- Si le coût des travaux est évalué à moins et égal à 5000\$	25\$
- Si le coût des travaux est évalué à plus de 5000\$	40\$
Permis de construction autres groupes d'usages	150\$
Construction bâtiment principal agricole, commercial, industriel	150\$
Construction bâtiment principal usage mixte incluant une partie résidentielle	150\$
Agrandissement ou transformation bâtiment principal agricole, commercial, industriel et usage mixte (incluant une partie résidentielle)	50\$
Construction bâtiment principal et accessoire public	Gratuit \$
Construction bâtiment accessoire agricole, commercial, industriel: cinquante	50\$
Agrandissement ou transformation bâtiment accessoire agricole, commercial, industriel	50\$
Construction d'une rue publique ou privée	100\$
Certificat d'autorisation	
Rénovations résidentielles	40\$
Rénovations industrielles, commerciales, agricoles	50\$
Démolition	30\$
Déplacement d'une construction	30\$
Changement de l'usage ou de destination d'un immeuble	30\$
Captage des eaux souterraines	40\$
Installation septique (installation, modification, réparation)	50\$
Intervention sur la rive, le littoral des cours d'eau, aménagement d'un lac artificiel	30\$
Travaux de remblai et de déblai	20\$
Installation d'un bâtiment temporaire	Gratuit
Installation d'une enseigne	30\$
Installation d'une clôture, d'un mur de soutènement et d'une haie	10\$
Installation d'une piscine (hors-terre, creusée ou gonflable)	25\$
Aménagement de rampe ou d'équipement de personnes handicapées	10\$
Installation d'une éolienne	100\$
Installation d'un poêle à combustion extérieur	100\$
Abattage d'arbres	
Coupe commerciale de moins de 1 Ha	25\$
Coupe commerciale entre 1 Ha et 2 Ha	50\$
Coupe commerciale entre 2 Ha et 3 Ha	75\$

Règlement numéro 2021-152 portant sur le branchement privé d'eau potable

Permis de branchement à l'eau potable	25\$
Dépôt de garantie en cas de dommage au réseau principal	500\$

Services Municipaux
Centre Communautaire

Location de salle

Ajouter 25% au prix pour les non-résidents

Local	1 à 4 heures
Salle citoyen	75.00
Non résident	125.00
Cuisinière	20.00

Entrée en vigueur

Le présent règlement **entrera en vigueur** selon la loi et prend effet **le 1^{er} janvier 2022**.

Philip Tétrault
Maire

Robert Désilets
Directeur général et secrétaire-trésorier

AVIS DE MOTION : 1^{er} Décembre 2022
ADOPTION DU RÈGLEMENT 2 Février 2022
PUBLICATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR : 1^{er} Janvier 2022

8.SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)

8.1 Rapport mensuel du service de sécurité incendie Janvier 2022;

8.2 Adoption du rapport annuel d'activités 2021, du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC de la Haute-Yamaska ;

2022-02-026 **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2021, DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA ;**

Soumis : Rapport annuel d'activité de la municipalité du village de Warden quant au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska – janvier 2022

ATTENDU que le directeur du service de sécurité incendie a déposé son rapport annuel d'activité traitant des actions locales relevant de la municipalité du village de Warden contenue au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska;

ATTENDU que suivant l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, ce rapport annuel d'activité pour l'exercice 2021 doit être adopté par résolution dans les trois mois de la fin de l'année financière;

ATTENDU que sa transmission au ministère de la Sécurité publique sera faite par la MRC de La Haute-Yamaska, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, conformément aux directives du ministère;

Sur une proposition de : Monsieur Guillaume Camille
Appuyé par : Monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité du village de Warden adopte le rapport annuel d'activité du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska relevant de la municipalité du village de Warden, daté de janvier 2022, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

QU'elle confie le soin à la MRC de La Haute-Yamaska de procéder à sa transmission par son rapport régional annuel d'activité.

ADOPTÉE

8.3 Cour Municipale – Rapport sommaire des dossiers par procédure et étapes;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport sommaire des dossiers par procédure et étapes de la Cour Municipale.

8.4 Sûreté du Québec;

8.4.1 Bulletin d'information policière

9. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Transport Adapté – Regroupement entre Ami-Bus et Transport adapté pour nous;

2022-02-027

TRANSPORT ADAPTÉ – REGROUPEMENT ENTRE AMI-BUS ET TRANSPORT ADAPTÉ POUR NOUS;

ATTENDU QUE le dépôt d'une recommandation du conseil d'administration de **TRANSPORT ADAPTÉ POUR NOUS INC.** visant à examiner, sous réserve des engagements pris par lesdits conseils d'administration, le regroupement des organisations **AMI-BUS INC.** et **TRANSPORT ADAPTÉ POUR NOUS INC.;**

ATTENDU QUE les avantages d'efficacité et de simplification attendus;

ATTENDU QUE lesdits conseils d'administration ont les pouvoirs d'établir tel scénario et qu'ils pourront le soumettre en assemblée générale extraordinaire à leurs membres respectifs qui pourront à leur tour mettre en vigueur la décision finale.

Sur une proposition de : Madame Barbara Talbot
Appuyé par : Monsieur Guillaume Camille
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Warden désire soutenir **TRANSPORT ADAPTÉ POUR NOUS INC.** dans la poursuite des travaux entamés en vue d'un regroupement des deux organisations devant se concrétiser avant le 31 décembre 2022.

ADOPTÉE

9.2 Demande d'ajout et modification de la signalisation sur la route 241 et de la route 112;

2022-02-028 DEMANDE D'AJOUT ET MODIFICATION DE LA SIGNALISATION SUR LA ROUTE 241 ET DE LA ROUTE 112;

ATTENDU QUE suite à une opération conjointe le 15 novembre 2021 des contrôleurs routiers et de la Sûreté du Québec MRC Haute-Yamaska, une analyse du réseau routier a été faite et des recommandations s'en sont suivies en lien avec la problématique de circulation des transports avec les véhicules lourds sur le chemin Warden / rue du Pont;

ATTENDU QUE la problématique entourant les véhicules lourds perdure depuis plusieurs années et amène des problèmes de sécurité;

ATTENDU QUE deux recommandations majeures ont été présentées à la municipalité, soit l'ajout d'un panneau sur la route 241 Sud, à l'approche de l'intersection de la rue du Pont, avec flèche indiquant l'interdiction pour les camions lourds d'y circuler. Aussi de procéder à l'agrandissement du panneau «<<Transit Camion >>» près de la jonction du chemin Warden avec cercle vert sur la route 112 en direction sud afin d'améliorer la visibilité pour les camionneurs;

Sur une proposition de : Madame Normande Hébert

Appuyé par : Monsieur Martin Labrecque

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité du village de Warden demande au ministère des Transports de procéder aux recommandations faites par la Sûreté du Québec et les contrôleurs routiers lors de leurs interventions survenues le 15 novembre 2021.

ADOPTÉE

9.3 Adoption de la programmation no.2 de la TECQ 2019-2023 ;

2022-02-029 ADOPTION DE LA PROGRAMMATION NUMÉRO.2 DU PROGRAMME D'AIDE DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2019-2023);

ATTENDU QUE la municipalité du village de Warden a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité du village de Warden doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Sur une proposition de : Monsieur Bruno Delorme

Appuyé par : Madame Barbara Talbot

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité du village de Warden s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité du village de Warden s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens

attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité du village de Warden approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no.2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation;

QUE la municipalité du village de Warden s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité du village de Warden s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

QUE la municipalité du village de Warden atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no.2 révisée ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

10 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 Rapport mensuel de l'inspecteur et liste des permis émis 2021 ;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport de l'inspectrice municipale ainsi que la liste des permis émis 2021.

10.2 Certificat de conformité MRC – Règlement 2021-156 et 2021-157;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les certificats de conformité reçus de la MRC Haute-Yamaska concernant les règlements 2021-156 et 2021-157;

10.3 Offre de service pour une coupe sélective de bois sur le terrain situé sur le chemin du réservoir;

2022-02-030 OFFRE DE SERVICE POUR UNE COUPE SÉLECTIVE DE BOIS SUR LE TERRAIN SITUÉ SUR LE CHEMIN DU RÉSERVOIR;

ATTENDU QUE la municipalité de Warden a reçu le 29 novembre 2021 une offre de service pour une coupe sélective sur le terrain appartenant à la municipalité située sur le chemin du Réservoir;

ATTENDU QUE cette offre de service avait été présentée aux membres du conseil lors de la séance ordinaire de décembre 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil lors de la séance ordinaire de décembre ont choisi de lancer un appel d'offre de services aux citoyens via son panneau d'affichage municipal, ce qui a été fait via un avis public afficher le 16 décembre 2021;

ATTENDU qu'il n'y a eu aucune offre de service qui a été reçue à la municipalité avant la date limite du 19 janvier 2022, tel que mentionné à l'appel d'offre de service aux citoyens;

Sur la proposition de : Monsieur Martin Labrecque
Appuyé par : Monsieur Bruno Delorme
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité de Warden accepte l'offre de service présenté par messieurs Daniel Roberge et Jean-Claude Beaumont.

QUE le conseil de la municipalité de Warden demande à messieurs Daniel Roberge et Jean-Claude Beaumont, que les travaux soient réalisés entièrement durant l'année 2022.

ADOPTÉE

11.LOISIRS ET CULTURE

11.1 Demande d'aide financière au Fonds de développement des Communautés de la MRC Haute-Yamaska;

2022-02-031 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LA MRC HAUTE-YAMASKA;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Warden désire améliorer son offre face aux citoyens et touristes de la municipalité afin de leur faire connaître et découvrir l'histoire et la beauté de celle-ci;

ATTENDU QUE ce projet pourrait s'ajouter aux attraits touristiques régionaux de la MRC Haute-Yamaska ;

ATTENDU QUE ce projet pourrait aussi attirer l'attention des cyclotouristes circulant sur la piste cyclable;

Sur la proposition de : Madame Barbara Talbot
Appuyé par : Monsieur Guillaume Camille
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité de Warden dépose une demande d'aide financière au fonds de développement des communautés gérées par la MRC Haute-Yamaska pour la réalisation de son projet Balado Découverte située au cœur de la municipalité.

QUE le conseil de la municipalité de Warden mandate son maire et/ou son directeur général à signer tous documents pertinents en lien avec ce projet.

ADOPTÉE

12 PÉRIODE DE QUESTIONS

13.LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-02-032 LEVÉE

Sur une proposition de : Madame Normande Hébert
Appuyée par : Monsieur Bruno Delorme
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 19h42

ADOPTÉE

Adopté ce 2 mars 2022

Robert Désilets
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Serge Blanchard
maire suppléant